



Compte-rendu du groupe de travail du 2 juillet sur la direction d'école relatif aux 108 heures annualisées

Un groupe de travail sur la direction d'école a eu lieu vendredi 2 juillet. Les documents de travail (reçus le 1^{er} juillet à 22h30...) précisait l'ordre du jour de cette réunion : l'organisation des 108h annualisées.

Le document de travail précise les intentions ministérielles : *« le découpage « forfaitaire » des 108h, alors même qu'il existe une demande forte d'adaptation à la diversité locale et aux besoins des équipes pédagogiques des écoles. »*

Le SNUDI-FO, s'il a rappelé son exigence de retrait du décret du 29 mars 2017 régissant les obligations de service des enseignants du 1^{er} degré et d'abandon des 108 heures annualisées, a indiqué qu'il n'était pas demandeur d'une adaptation locale de nos ORS qui soumettraient les personnels à toutes les pressions.

Dans sa volonté de favoriser une plus grande autonomie d'organisation par les directrices et les directeurs d'école, le ministre propose que les 108 heures soient modulées selon les diversités locales et selon les besoins des équipes pédagogiques des écoles, notamment à partir des heures d'APC et de travail en équipe.

Le document de travail indique en effet : *« Sans remettre en cause les différentes dimensions (APC, travaux en équipes, formation, conseils d'école obligatoires), il pourrait être envisagé d'introduire, en fonction de la situation de l'école, un assouplissement du caractère forfaitaire de cette répartition :*

- *Les heures de conseils d'école obligatoires resteraient inchangées ;*
- *Le seuil de 18 heures dédiées à la formation serait un plancher, avec un plafond pouvant aller jusqu'à 30 heures sous réserve du suivi effectif des formations en question ;*
- *Les heures d'APC et de travail en équipe pourraient être modulées à due proportion. »*

Le SNUDI-FO a tout d'abord dénoncé toutes les tentatives, toutes les pressions, visant à contraindre les enseignants à travailler au-delà des actuelles ORS.

Le SNUDI-FO a rappelé pour sa part que le problème de la formation n'est pas que les heures sont insuffisantes mais que sont imposées des formations dont les collègues ne veulent pas, notamment les constellations dont le SNUDI-FO demande l'abandon.

Le SNUDI-FO a revendiqué que dans le cadre des 18h chaque collègue puisse choisir ses animations pédagogiques dans le cadre de la liberté pédagogique, en respect des textes réglementaires ainsi que le retour à une véritable formation professionnelle, ouverte à tous, continue sur le temps de travail, remplacée, librement choisie.

Pour le ministère, le directeur pourrait décider de l'organisation des APC et octroyer des missions à certains professeurs pour mener des projets en dehors de la classe ou un travail collectif. Le document de travail indique ainsi : *« Il pourrait être envisagé de mettre en place une organisation plus souple des APC laissée à l'autonomie de l'école et à l'arbitrage de la directrice ou du directeur, avec par exemple l'attribution de missions (ponctuelles possiblement) à certains professeurs pour mener des projets en dehors de la classe, en les déchargeant d'APC, ou une organisation permettant la prise en charge des élèves mais libérant certains professeurs pour mener un travail collectif. »*

Le SNUDI-FO a indiqué que ce n'est pas au directeur d'école d'attribuer des missions à ses collègues, refusant que celui-ci devienne un supérieur hiérarchique.

Le SNUDI-FO a exigé la suppression de l'APC pour tous et a rappelé qu'à l'origine, la mise en place de l'aide personnalisée a permis au gouvernement de supprimer de nombreux postes RASED. LE SNUDI-FO a revendiqué la création de postes de RASED en nombre suffisant permettant de prendre en charge les élèves en difficulté sur un secteur de maximum 800 élèves.

Montreuil, le 5 juillet 2021